

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 52**17 janvier 2003****SOMMAIRE**

Acquamarine Web Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2472	Egoli Property S.A., Luxembourg	2466
Acquamarine Web Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2472	Electro-Volt, S.à r.l., Luxembourg	2466
Adamo Holding Group S.A., Wiltz	2455	Eurotronics S.A., Luxembourg	2492
Allact S.A., Fischbach	2494	erable, S.à r.l., Bertrange	2491
Amenoffice S.A., Luxembourg	2480	erable, S.à r.l., Bertrange	2491
Amenoffice S.A., Luxembourg	2482	F.E.C. S.A., Financière Européenne de Capitalisation S.A., Luxembourg	2468
Antikarat, S.à r.l., Luxembourg	2487	F.E.C. S.A., Financière Européenne de Capitalisation S.A., Luxembourg	2468
Armstral Finance S.A.H., Luxembourg	2488	Finance and Building S.A.H., Luxembourg	2489
Armstral Finance S.A.H., Luxembourg	2489	Finteco International S.A., Luxembourg	2470
Armstral Finance S.A.H., Luxembourg	2489	Formalis S.A., Diekirch	2457
Audition International S.A., Luxembourg	2460	Formalis S.A., Diekirch	2460
Awelu, S.à r.l., Luxembourg	2482	FPH Invest Holding S.A., Luxembourg	2475
B.P.H. Finance S.A., Luxembourg	2469	Freitas, S.à r.l., Steinheim	2465
B.P.H. Finance S.A., Luxembourg	2491	Gianni Bulgari International S.A., Luxembourg	2473
Beim Laange Veit, S.à r.l., Echternach	2463	Globalux International S.A., Luxembourg	2475
Berck Société Européenne d'Investissement S.A., Luxembourg	2470	Gravolux, S.à r.l., Leudelange	2486
Bipiem Holding S.A., Luxembourg	2478	Guerdon Investments S.A., Luxembourg	2483
Bipiem Holding S.A., Luxembourg	2478	Guerdon Investments S.A., Luxembourg	2483
Blue Island, S.à r.l., Mersch	2490	Hamburger & Lübecker S.A., Luxembourg	2477
Boucherie-Charcuterie Ronk Joseph, S.à r.l., Grevenmacher	2487	H.B.G. S.A., Luxembourg	2468
Braginve S.A., Luxembourg	2467	Horinvest S.A., Steinsel	2493
Braginve S.A., Luxembourg	2467	Horinvest S.A., Steinsel	2493
Café Brasserie Sindy, S.à r.l., Luxembourg	2474	Horsch Entsorgung, GmbH, Luxembourg	2486
Café Brasserie Sindy, S.à r.l., Luxembourg	2474	HR.COM International S.A., Clervaux	2451
Climmolux S.A., Luxembourg	2470	Immobilière Annette Menster, S.à r.l., Diekirch	2465
Climmolux S.A., Luxembourg	2491	Immobilière Annette Menster, S.à r.l., Diekirch	2465
Confection M. Bastian, S.à r.l., Ettelbruck	2465	(L')Immobilière Foncia S.A., Luxembourg	2479
Criolux, S.à r.l., Elvange	2486	Immobilière Start S.A., Luxembourg	2471
Dafra Holding S.A., Luxembourg	2466	Integrated Computer Logics International, S.à r.l., Wormeldange	2489
Dafra Holding S.A., Luxembourg	2466	International Glasholding S.A., Luxembourg	2470
(A.) Di Cato, S.à r.l., Schieren	2463	International Glasholding S.A., Luxembourg	2492
Dialna S.A., Luxembourg	2469	Jabelmalux S.A., Luxembourg	2484
Dialna S.A., Luxembourg	2492	Jabelmalux S.A., Luxembourg	2485
E-Foam, G.I.E., Wiltz	2452	Jetcom, S.à r.l., Luxembourg	2491
E-Foam, G.I.E., Wiltz	2453	Jullux, GmbH, Diekirch	2466
Easit S.A., Rambrouch	2463	Kenson S.A., Luxembourg	2476

KeyCom S.A., Luxembourg	2474	ProLogis France XXXIII, S.à r.l., Luxembourg . . .	2479
L & I Development S.A., Luxembourg	2472	Rolen S.A., Luxembourg	2469
Lavalle S.A., Luxembourg	2467	RS Immo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2488
LB 1 S.A., Luxembourg	2469	S-Park S.A., Luxembourg	2479
Lux Porc, S.à r.l., Wahl	2456	Schaus S.A., Ettelbruck	2465
Luxcore S.A., Differdange	2494	Scorpio S.A., Luxembourg	2471
Maison Anny Muller, S.à r.l., Diekirch	2464	SEBACO, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2494
Maison Josy Juckem, S.à r.l., Strassen	2493	Shanghai-Galerie, S.à r.l., Ettelbruck	2464
Maison Josy Juckem, S.à r.l., Strassen	2493	Société Civile Immobilière Interior, Esch-sur-Al-	
Mamer Seafood S.A., Luxembourg	2487	zette	2485
MBH, S.à r.l., Bertrange	2478	Société Générale Immobilière S.A., Luxembourg .	2483
MG Consulting S.A., Luxembourg	2471	Société Générale Immobilière S.A., Luxembourg .	2483
Molitor Luxembourg S.A., Luxembourg	2476	Société Générale Immobilière S.A., Luxembourg .	2483
N.P.F., S.à r.l., Beckerich	2457	Statera Finance Management S.A., Diekirch	2461
Net Distri S.A., Luxembourg	2477	Station Schweig, S.à r.l., Hosingen	2457
Nexcom International S.A., Luxembourg	2478	Stirling S.A., Luxembourg	2486
Nikalk Holding S.A., Larochette	2451	Sud Béton, S.à r.l., Pétange	2486
Nord Sud Transport S.A., Luxembourg	2477	T & C Europe S.A., Luxembourg	2474
OPNS, Optical Products, Networks & Software		Taurus European S.A., Luxembourg	2472
S.A., Windhof	2494	Taxis Frisch, S.à r.l., Mersch	2464
Orion Sicav, Luxembourg	2456	Ticon-Group, S.à r.l., Luxembourg	2487
Parotia S.A., Weiswampach	2464	Tosinvest Italia S.A., Luxembourg	2473
Peninsula Finance S.A., Luxembourg	2467	Tosinvest Italia S.A., Luxembourg	2475
Pepita Productions S.A., Luxembourg	2477	Tosinvest Italia S.A., Luxembourg	2475
Pommard Holding S.A., Luxembourg	2490	Valmy Technologies S.A., Luxembourg	2488
Pommard Holding S.A., Luxembourg	2490	Vega Finanz S.A., Luxembourg	2473
Private Trust S.A., Luxembourg	2450	Vega Finanz S.A., Luxembourg	2473
Private Trust S.A., Luxembourg	2450	Weigand S.A., Luxembourg	2490
Pro Consul S.A., Luxembourg	2471	(Jos) Weirich & Cie, S.à r.l., Dudelange	2487
Pro Immobilière S.A., Luxembourg	2482	Wietor-Viandes, S.à r.l., Beaufort	2454

PRIVATE TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 35.136.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour la Société

Signature

(92902/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

PRIVATE TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 35.136.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 25 septembre 2002 à 17.00 heures au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Sixième résolution

L'Assemblée générale prend note avec regret du décès inopiné de Monsieur James Percy Mc Gaw, administrateur de la Société. Le conseil d'administration se compose désormais des membres suivants:

Pascale Nepper, employée privée, demeurant à Luxembourg;

Pierre Weydert, employé privé, demeurant à Olm;

Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Kayl.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92903/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

NIKALK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 33.771.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

(92700/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

HR.COM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux, 7, route de Marnach.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 30 novembre 2001

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HR.COM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Clervaux, 7, route de Marnach,

- constituée originellement sous la dénomination 2000 PLUS S.A., en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et associations numéro 126, du 9 mai 1989,

- modifiée (modification de la dénomination sociale PHILMAR S.A.) en vertu d'un acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Clervaux, en date du 09 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et associations numéro 10 du 8 janvier 1993,

- modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 janvier 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette AC, le 14 janvier 2000, volume 856, folio 43, case 1, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations,

- modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 octobre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette AC, le 6 Novembre 2000, volume 864, folio 18, case 11, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et associations.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Debacker Paul, administrateur de sociétés, demeurant à B-1325 Bonlez, 59, Chemin Bernard Croix,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Debacker Jean-Pierre, indépendant, demeurant à B-5340 Gesves, 2, Rue Léon Pirsoul.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilis André, administrateur de sociétés, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose que

I: La présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Clemens François, demeurant à B-1000 Bruxelles, 70/10 Boulevard de la Cambre, en tant qu'administrateur et d'administrateur-délégué et décharge à donner pour son mandat,

2. Démission de Monsieur Verbruggen Louis, demeurant à B-3210 Linden, 23, Koetsiersweg, en tant qu'administrateur et décharge à donner pour son mandat,

3. Démission de Madame Golova Olga, demeurant à Kiev/Ukraine, Ivana Lepse Street 5V/30, en tant qu'administrateur et décharge à donner pour son mandat,

4. Démission de Monsieur Gilis André, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, en tant que commissaire,

5. Nomination de Monsieur Debacker Jean-Pierre, indépendant, demeurant à B-5340 Gesves, 2, Rue Léon Pirsoul, en tant qu'administrateur,

6. Nomination de Monsieur Holland Pierre, réalisateur, demeurant à B-1190 Bruxelles, 277, Avenue Albert, en tant qu'administrateur,

7. Nomination de Monsieur Debacker Nicolas, musicien, demeurant à F-66200 Alenya, 17, Rue Pablo Picasso, en tant qu'administrateur,

8. Nomination de Monsieur Gilis André, administrateur de sociétés, demeurant L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration,

9. Nomination de GESTINTRADE S.A. dont le siège social est situé à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach, en tant que commissaire,

10. Conversion du capital social de 1.250.000 LUF en 30.986,69 EUR, à partir 1^{er} janvier 2002,

11. Augmentation du capital social à 31.000 EUR par versements en espèces pour un montant de 13,31 EUR,

12. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à 31.000 EUR représenté par mille deux cents cinquante actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de la dite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de

1. Accepter la démission de Monsieur Clémens François, prénommé, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et de donner décharge pour son mandat,
2. Accepter la démission de Monsieur Verbruggen Louis, prénommé, en tant qu'administrateur et de donner décharge pour son mandat,
3. Accepter la démission de Madame Golov Olga, prénommée, en tant qu'administrateur et de donner décharge pour son mandat,
4. Accepter la démission de Monsieur Gilis André, prénommé, en tant que commissaire,
5. Accepter la nomination de Monsieur Debacker Jean-Pierre, prénommé, en tant qu'administrateur,
6. Accepter la nomination de Monsieur Holland Pierre, prénommé, en tant qu'administrateur,
7. Accepter la nomination de Monsieur Debacker Nicolas, prénommé, en tant qu'administrateur,
8. Accepter la nomination de Monsieur Gilis André, prénommé, en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration,
9. Accepter la nomination de GESTINTRADE S.A., prénommée, en tant que commissaire,
10. Convertir le capital social de 1.250.000 LUF en 30.986,69 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2002,
11. Augmenter le capital social à 31.000 EUR par versements en espèces pour un montant de 13,31 EUR,
12. Modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à 31.000 EUR représenté par mille deux cents cinquante actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

P. Debacker / J.-P. Debacker / A. Gilis

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Clervaux, le 24 juillet 2002, vol. 211, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(94446/000/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2002.

E-FOAM, G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-9501 Wiltz, Z.I. C-Salzbaach.

R. C. Diekirch C 3.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 novembre 2002

La séance, qui se tient au siège social d'E-FOAM G.I.E. à Wiltz, est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. André Laux.

Présents:

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9501 Wiltz, Zone Industrielle C, Salzbaach, ici représentée par M. André Laux, sur base d'une procuration sous seing privé datée du 6 novembre 2002, annexée à la présente.

2. S.C.P.S., SOCIÉTÉ DE CONSEIL ET DE PROSPECTIVE SCIENTIFIQUE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, avec siège social à F-93110 Rosny-sous-Bois, 85-93, boulevard Alsace-Lorraine, ici représentée par M. Jacques Doniat, sur base d'une procuration sous seing privé datée du 6 novembre 2002, annexée à la présente.

Monsieur André Laux désigne Monsieur Jacques Doniat comme secrétaire.

Monsieur le Président déclare que les deux Membres sont représentés et que l'Assemblée générale peut donc valablement délibérer sur le point unique à l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation volontaire du G.I.E.
2. Nomination des liquidateurs et définition de leurs pouvoirs

Après délibération, l'Assemblée Générale, par vote unanime, adopte les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide la dissolution du G.I.E. et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.
2. L'Assemblée décide de nommer comme liquidateurs du G.I.E.:

- Monsieur André Laux, Directeur Général, CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l.;
- Monsieur Marc Kuhn, Senior Research Manager, CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l.;
- Monsieur Jacques Doniat, Président du Directoire de S.C.P.S.;
- Monsieur Denis Doniat, Président du Conseil de Surveillance de S.C.P.S.

Les liquidateurs prénommés ont pour mission de réaliser tout l'actif du G.I.E. et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la société. Les liquidateurs pourront, sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager le G.I.E. en liquidation sous leur seule signature et sans limitation.

Les liquidateurs disposent des pouvoirs les plus étendus tels que prévus par l'article 144 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 11.00 heures.

A. Laux / J. Doniat

Président / Secrétaire

Représentant du Membre / Représentant du Membre

CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l. / S.C.P.S.

A. Laux / J. Doniat

Enregistré à Wiltz, le 16 décembre 2002, vol. 174, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

(94499/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2002.

E-FOAM, G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-9501 Wiltz, Z.I. C-Salzbaach.

R. C. Diekirch C 3.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 décembre 2002

La séance, qui se tient au siège social d'E-FOAM G.I.E. à Wiltz, est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. André Laux.

Présents:

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9501 Wiltz, Zone Industrielle C, Salzbaach, ici représentée par M. André Laux, sur base d'une procuration sous seing privé datée du 6 novembre 2002, annexée à la présente.

2. S.C.P.S., SOCIÉTÉ DE CONSEIL ET DE PROSPECTIVE SCIENTIFIQUE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, avec siège social à F-93110 Rosny-sous-Bois, 85-93, boulevard Alsace-Lorraine, ici représentée par M. Jacques Doniat, sur base d'une procuration sous seing privé datée du 6 novembre 2002, annexée à la présente.

Monsieur André Laux désigne Monsieur Jacques Doniat comme secrétaire.

Monsieur le Président déclare que les deux Membres sont représentés et que l'Assemblée générale peut donc valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour suivants:

1. Approbation du rapport des liquidateurs
2. Décharge aux liquidateurs
3. Décharge aux directeurs
4. Conservation des livres et documents du G.I.E.
5. Clôture de la liquidation.
6. Cessation du G.I.E.
7. Divers

Après délibération, l'Assemblée Générale, par vote unanime, adopte les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport des liquidateurs, approuve celui-ci. Ce rapport est annexé à la présente.
2. L'Assemblée donne décharge aux liquidateurs concernant toute responsabilité ultérieure.
3. L'Assemblée donne décharge aux directeurs en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.
4. L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux du G.I.E. resteront déposés et conservés pendant 10 ans au siège de CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l.
5. L'Assemblée déclare la liquidation du G.I.E. close.
6. Le G.I.E. cesse d'exister à partir d'aujourd'hui.
7. S.C.P.S. s'engage à renoncer à l'utilisation de la marque communautaire N° 002153179 «EFOAM».

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 11.00 heures.

A. Laux / J. Doniat

Président / Secrétaire

Représentant du Membre / Représentant du Membre

CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l. / S.C.P.S.

A. Laux / J. Doniat

RAPPORT DE LIQUIDATION

Conformément à l'autorisation préalable qui nous a été donnée par l'Assemblée Générale réunie le 18 novembre 2002, nous nous sommes référés aux écritures de la société pour exercer notre mission.

La lecture des comptes annuels au 18 novembre 2002 a révélé l'absence d'actif et de passif.

Le chiffre d'affaires au 18 novembre 2002 s'élève à 0 EUR.

Wiltz, le 25 novembre 2002.

Le Collège des liquidateurs

A. Laux / M. Kuhn / J. Doniat / D. Doniat

Enregistré à Wiltz, le 16 décembre 2002, vol. 174, fol. 26, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

(94500/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2002.

WIETOR-VIANDES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, route de Haller.

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Carlo Wietor, maître-boucher, demeurant à L-6312 Beaufort, route de Haller.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de WIETOR-VIANDES.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation, le commerce en gros et au détail de produits alimentaires de tous genres, de charcuterie et de salaisons ainsi que l'exploitation d'une boucherie-charcuterie avec vente des produits de la branche.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Beaufort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Carlo Wietor, maître-boucher, demeurant à L-6312 Beaufort, route de Haller.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-6312 Beaufort, route de Haller.
- 2.- Est nommé gérant administratif et technique de la société:
 - Monsieur Carlo Wietor, maître-boucher, demeurant à L-6312 Beaufort, route de Haller.
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Wietor, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2002, vol. 520, fol. 96, case 1. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(94448/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2002.

ADAMO HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme Holding, (anc. ADAMO HOLDING GROUP, S.à r.l.).

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ADAMO HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola, BVI, PO Box 146, Road Town, ici représentée par SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, ici représentée par DELMA & Cie, S.à r.l., préqualifiée, en sa qualité d'administrateur-délégué, elle-même représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme ADAMO HOLDING GROUP S.A., avec siège social à Wiltz, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 566 du 11 avril 2002.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juin 2002, non encore publié au Mémorial C.

Que la société anonyme ADAMO HOLDINGS LIMITED, représentée comme dit ci-avant, déclare être propriétaire de la totalité des actions de la société ADAMO HOLDING GROUP S.A., dont le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310) chacune.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société ADAMO HOLDING GROUP S.A., déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et que tout le passif de la société est réglé;

Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif restant et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 137S, fol. 33, case 4. – Reçu 12- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2002.

P. Bettingen.

(94449/202/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2002.

LUX PORC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wahl.

R. C. Luxembourg B 2.756.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(94501/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2002.

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 73.862.

Suite à la démission de Monsieur Christopher Misson de son poste d'administrateur de la Société et suite à la cooptation de Monsieur Alain Léonard en qualité d'administrateur de la Société en date du 25 novembre 2002, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Madame Evelyne Cadillon, Président, GEORGE V ASSET MANAGEMENT, Paris,
- Monsieur Alain-Daniel Couttenier, Directeur Générale, GEORGE V ASSET MANAGEMENT, Paris,
- Monsieur Jean-Michel Gelhay, Director, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg,
- Monsieur Alain Léonard, Deputy Director, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg,
- Monsieur Régis Léoni, Fondé de Pouvoir Principal, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour ORION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92765/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

STATION SCHWEIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hosingen.
R. C. Luxembourg B 1.493.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(94502/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2002.

N.P.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 10, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 5.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 74, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.P.F., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(94425/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 décembre 2002.

FORMALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

STATUTS

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. La société anonyme holding LUCKY-INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

2. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

ici représentée par Monsieur Paul Müller, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORMALIS S.A.

Cette société aura son siège social à Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La Société a pour objet:

(1) l'investissement dans la souscription, l'acquisition ferme, le placement, l'achat, la vente et le négoce de tous actions, titres sans valeur nominale spécifique, obligations, certificats, titres de dette et créances, fonds et autres valeurs mobilières, émis par des entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant ou non la forme de sociétés commerciales, sociétés fiduciaires, institutions ou associations, et possédant ou non le statut d'organisme de droit (semi-)public;

(2) la gestion d'investissements et de participations dans des filiales, l'exercice de fonctions de direction et la fourniture de services en matière de conseil, de gestion et autres, ces services pouvant être fournis en vertu d'une nomination contractuelle intervenue conformément aux statuts et en qualité de conseiller externe ou organe du client;

(3) l'exploitation et la négociation de droits de propriété intellectuelle;

(4) la fourniture de garanties et l'engagement de la Société ou des avoirs de la Société et la constitution de servitudes en faveur d'entreprises et de sociétés auxquelles la Société est affiliée ou en faveur de tiers;

(5) toute activité liée au contrôle de qualité, à la recherche et à la fourniture de services de qualité dans le secteur médical, pharmaceutique, biotechnologique, cosmétique, agricole et de l'alimentation;

(6) toute activité concernant l'investigation, le développement, la production, le marketing et la commercialisation, liée directement ou indirectement à des associations biologiques, chimiques ou autres et/ou à la chimie, la biochimie, la biologie, la biotechnologie, la génétique, la culture des plantes, l'agriculture et l'horticulture, l'industrie des produits alimentaires et de la nourriture pour animaux et l'industrie pharmaceutique et cosmétique.

La Société pourra acquérir, prendre en location ou à bail, donner en location ou à bail, produire, transférer ou, de manière générale, échanger tous biens mobiliers ou immobiliers, matériaux et accessoires, effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières liées directement ou indirectement à son objet social, y compris de manière générale la sous-traitance et l'exploitation de tous les droits de propriété intellectuelle et de propriété industrielle et commerciale y relatifs. Elle pourra acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers par voie d'investissement, même si ces biens n'ont aucun rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société. La Société pourra se charger de la gestion et de la liquidation de toutes sociétés liées avec lesquelles elle entretient un lien de participation, et consentir à ces dernières tout prêt de quelque forme et/ou durée que ce soit, ou se porter caution pour ces sociétés. Elle pourra acquérir par voie d'apport en espèces ou en nature, ou par voie de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, une participation dans toute société ou affaire déjà existante ou à créer, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, et dont l'objet social est pareil ou similaire ou lié au sien, ou dont la nature est susceptible de promouvoir la réalisation de son objet social.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'Euros (1.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, en nature ou par transformation de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même sur approbation de l'Assemblée Générale Annuelle par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le Conseil d'Administration peut fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant aux actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une Assemblée Générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à cette fin.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite générale de sa gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature de toute personne à laquelle le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs comme dit ci-avant.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

1) LUCKY-INVEST HOLDING S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2) EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., prénommée, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent vingt (1.520,-) Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jean-Paul Eycken, employé privé, demeurant à B-3520 Zonhoven, Sprinkwaterstraat, 1,

- Monsieur Paul Müller, préqualifié,

- Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire Monsieur Philippe Moncousin, employé privé, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué Monsieur Jean-Paul Eycken, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 10 décembre 2002, vol. 423, fol. 16, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2002.

U. Tholl.

(94503/232/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

FORMALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Aujourd'hui, le 5 décembre 2002.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme FORMALIS S.A., savoir:

- Monsieur Jean-Paul Eycken, employé privé, demeurant à B-3520 Zonhoven, Sprinkwaterstraat, 1,

- Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

- Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué Monsieur Jean-Paul Eycken, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Mersch, le 5 décembre 2002.

Signé: J. P. Ecken, P. Müller, E. Kisters.

Enregistré à Mersch, le 10 décembre 2002, vol. 423, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2002.

U. Tholl.

(94504/232/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

AUDITION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.042.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour AUDITION INTERNATIONAL S.A.

Signature

(92726/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

STATERA FINANCE MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, am fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1.- Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft in Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

hier vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgenannt.

Welcher Komparsent, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung STATERA FINANCE MANAGEMENT S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- * ein Planungs-, Organisations- und Beratungsbüro für Finanz-, Handels- und Steuerangelegenheiten,
- * Rechts-, Steuer- und Verwaltungsberater, bzw. Managementbüro,
- * Prüfung, Entwicklung, Programmierung und Wartung der für den Informationsbedarf erforderlichen Computersoftware und -hardware,
- * Beratung auf dem Gebiet von Datenverarbeitungssystemen im weitesten Sinne des Wortes,
- * Organisation von Schulungen, Ausarbeitung und Erteilung von Kursen und Unterricht im finanziellen, steuerlichen und Informatikbereich,
- * Vermittlung beim Zustandekommen von Versicherungsverträgen,
- * Verwaltung von und Handel in beweglichen und unbeweglichen Gütern.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend (31.000,-) Euro und ist eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert (100,-) Euro.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates zusammen mit dem oder den Kommissaren einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und verpflichtet den Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche dem delegierten Verwaltungsratsmitglied zugestanden wurden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionär zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend-drei.

Art. 9. Die Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Montag des Monats Juli um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 11. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des Kommissars vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die dreihundertzehn (310) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., vorgenannt, dreihundertneun Aktien	309
2.- Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., vorgenannt, eine Aktie.	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Diese Aktien wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Der Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert (1.400,-) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden sich die eingangs genannten Kompargenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:
 - a) Herr Paul Müller, vorgeannt,
 - b) Dame Tatiana Reding, Privatbeamtin, wohnhaft in Wiltz, 60, rue de la Chapelle,
 - c) Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., vorgeannt.
- 3.- Zum Kommissar wird, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:
Herr Philippe Moncousin, Privatbeamter, wohnhaft zu B-6900 Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette.
- 5.- Die Adresse der Gesellschaft ist L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 10 décembre 2002, vol. 423, fol. 16, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 17. Dezember 2002.

U. Tholl.

(94505/232/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

EASIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R. C. Diekirch B 5.288.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2002, vol. 272, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2002.

M. Kara.

(94511/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

BEIM LAANGE VEIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 39, place du Marché.

R. C. Diekirch B 2.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 16 octobre 2002, vol. 577, fol. 90, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(94512/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

A. DI CATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R. C. Diekirch B 1.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A. DI CATO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(94519/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

TAXIS FRISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 13, op der Hatzgriecht.

R. C. Diekirch B 5.257.

Ce vingt novembre deux mille deux.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée TAXIS FRISCH, S.à r.l., avec siège à L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecoles agricole, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 5.257.

A comparu Monsieur Michel Winandy, gérant, demeurant à Mersch, gérant et associé unique de la société.

Après avoir renoncé à toutes formes de convocations supplémentaires, le comparant a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Transfert du siège

Le siège social est transféré à L-7521 Mersch, 13, op der Hatzgriecht.

La première phrase de l'article 5 des statuts sera désormais la suivante

«Le siège social est établi dans la commune de Mersch».

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays de tout ce qui précède, le comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Winandy, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2002, vol. 426, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 décembre 2002.

C. Mines.

(94510/225/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

SHANGHAI-GALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.061.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2002, vol. 272, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(94513/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

MAISON ANNY MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 5, place Joseph Bech.

R. C. Diekirch B 970.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2002, vol. 272, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(94514/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

PAROTIA S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

H. R. Diekirch B 802.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. Dezember 2002 - 11.00 Uhr in Weiswampach

Die Generalversammlung beschließt:

Einziger Beschluss:

Die Gesellschaft wird verpflichtet betreffend die laufende Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift eines durch den Verwaltungsrat ernannten geschäftsführenden Direktor und unter allen Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes und des geschäftsführenden Direktors.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Unterschriften

Zwei Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2002, vol. 272, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(94522/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

**IMMOBILIERE ANNETTE MENSTER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 5, Esplanade.
R. C. Diekirch B 5.694.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000 ainsi que tous autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Mersch, le 18 décembre 2002, vol. 129, fol. 18, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2002.

A. Menster

Gérante

(94515/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

**IMMOBILIERE ANNETTE MENSTER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 5, Esplanade.
R. C. Diekirch B 5.694.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2001 ainsi que tous autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Mersch, le 18 décembre 2002, vol. 129, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2002.

A. Menster

Gérante

(94516/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

FREITAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6585 Steinheim, 21, rue du Village.
R. C. Diekirch B 4.293.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(94517/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

CONFECTION M. BASTIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 76, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 2.397.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(94518/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

SCHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Diekirch B 5.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHAUS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(94520/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

JULLUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, rue de Wålebroch.

R. C. Diekirch B 5.404.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JULLUX GmbH

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(94521/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2002.

DAFRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 72.238.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

(92722/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

DAFRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 72.238.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

(92733/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

EGOLI PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 80.108.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires
de la société en date du 4 novembre 2002*

- la délibération sur les comptes annuels au 30 avril 2002 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92727/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ELECTRO-VOLT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 23.743.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92760/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

PENINSULA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.672.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour PENINSULA FINANCE S.A.

Signature

(92728/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

LAVALLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.288.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour LAVALLE S.A.

Signature

(92731/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

BRAGINVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 34.870.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature

Un mandataire

(92735/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

BRAGINVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 34.870.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 octobre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée

Approuve le bilan et le compte de perte et profits au 31 décembre 2001.

Donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Renouvelle les mandats de CORPORATE MANAGEMENT CORP., avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, CORPORATE COUNSELORS LTD., avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD., avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'administrateurs, et le mandat de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, demeurant 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92736/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

**F.E.C. S.A., FINANCIERE EUROPEENNE DE CAPITALISATION S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.398.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2001 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Breuillé de son poste d'Administrateur avec effet au 12 avril 2001 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Patrick Dhondt au poste d'Administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92738/019/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

**F.E.C. S.A., FINANCIERE EUROPEENNE DE CAPITALISATION S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.398.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 30 septembre 2002 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'Administrateur avec effet au 20 août 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'assemblée ratifie la nomination en date du 20 août 2002 de Monsieur Michel Di Benedetto au poste d'Administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92739/019/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

H.B.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
*Assemblée extraordinaire des actionnaires de la société, tenue le 31 octobre 2002
à l'Hotel NOVOTEL, Europaboulevard 10, 1083 HD Amsterdam, Pays-Bas à 10.00 heures du matin*

Tous les membres du conseil d'administration sont présents.

Egalement est présent l'administrateur-délégué de la Société Anonyme SPIRL S.A., comme représentant du propriétaire de la société anonyme H.B.G., soyant la société anonyme SPIRL S.A. à Luxembourg.

Aussi sont présents:

Madame Elisabeth Pouw, Ruijsdaelkade 113 A I à 1072 AN Amsterdam, Pays-Bas, et

Monsieur Gilbert Cornelis Nobel, Mensinge 46 à 1083 HD Amsterdam, Pays-Bas.

A l'ordre du jour est la démission de Madame S.W. Haesen à partir du premier novembre 2002 et la nomination de Madame E. Pouw, mentionnée ci-dessus comme administrateur-délégué à partir du premier novembre 2002.

Tous les membres de cette assemblée étant d'accord avec cette dénomination et cette nomination et plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Amsterdam, le 31 octobre 2002.

l'administrateur-délégué, résignant: Mme S.W. Haesen

l'administrateur-délégué, nommé: Mme E. Pouw

l'administrateur-délégué de SPIRL S.A.: M. G.C. Nobel

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92771/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

DIALNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.213.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 février 2001 à 11.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92737/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

B.P.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.675.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 17 avril 2002*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc Leroi de son poste d'administrateur avec effet au 31 janvier 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Marc Collard au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92740/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ROLEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.623.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 août 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet au 20 août 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur Michel Di Benedetto, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92741/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

LB 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.607.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 août 2002

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet au 20 août 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur Michel Di Benedetto, demeurant à Luxembourg. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92742/019/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

CLIMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.225.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2002 à 14.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pascal Grundrich de son poste d'administrateur-délégué avec effet au 18 janvier 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Pierre-Paul Cochet au poste d'administrateur-délégué.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92743/019/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.988.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 3 juillet 2002*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc Leroi de son poste d'administrateur avec effet au 31 janvier 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat. L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur François Dereme au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92744/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

BERCK SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour BERCK S.A.

Signature

(92745/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FINTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.611.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par voie circulaire, daté à Luxembourg, le 7 octobre 2002 que Mademoiselle Gabriele Schneider, gérante adjointe de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été déléguée aux fins de signer les certificats d'obligations à émettre conformément à l'article 84 alinéa 3 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour extrait conforme

M. Maveri

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92754/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

MG CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 83.223.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MG CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.223, et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 9 décembre 2002

L'assemblée décide:

Le transfert du siège de la société MG CONSULTING S.A. à 82, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour la société

L. Gorecka

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 4, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92746/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

SCORPIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 28.238.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2001

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans le mandat des administrateurs Messieurs Carlo Giorgetti, Remo Mannelli et Pierre Thielen et du commissaire aux comptes Madame Annette Eresch-Michels.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2007.

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société en euros. Dans le cadre de cette conversion il a été procédé à une augmentation du capital social de 13,31 euros par incorporation de bénéfices reportés pour le porter à la somme de 31.000,- euros.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit «le capital social est fixé à 31.000,- euros divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale».

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92747/278/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

IMMOBILIERE START S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.360.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour IMMOBILIERE START S.A.

Signature

(92748/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

PRO CONSUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92766/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

TAURUS EUROPEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.329.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour TAURUS EUROPEAN S.A.

Signature

(92749/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

L & I DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.789.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 décembre 2002 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Lou Huby et le vote sur la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront proposés à la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,
- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92751/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ACQUAMARINE WEB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACQUAMARINE WEB LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92795/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ACQUAMARINE WEB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACQUAMARINE WEB LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92796/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

VEGA FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.120.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(92750/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

VEGA FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.120.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale et du conseil d'administration du 16 décembre 2002 que, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, Monsieur Filippo Dollfus, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via degli Amadio, 1, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Bravi / F. Dollfus

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92752/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

GIANNI BULGARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.389.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour GIANNI BULGARI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(92755/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

TOSINVEST ITALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.892.

Assemblée générale ordinaire du 2 mai 2002, tenue extraordinairement le 11 décembre 2002

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2002,
tenue extraordinairement au siège social le 11 décembre 2002*

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs M. Antonio Angelucci, M. Alessandro Angelucci, M. Roberto Allocca, M. Giampaolo Angelucci, M. Arnaldo Rossi et ainsi que celui du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour TOSINVEST ITALIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92777/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

KEY COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.435.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 10 décembre 2002 que Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Jean Pirrotte et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant sera votée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92753/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

T & C EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.972.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Annule et remplace le bilan déposé à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 5, case 11.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour T & C EUROPE S.A.

Signature

(92756/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

CAFE BRASSERIE SINDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 27, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 77.299.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92761/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

CAFE BRASSERIE SINDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 27, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 77.299.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92762/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

TOSINVEST ITALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour TOSINVEST ITALIA S.A.

Signature

(92757/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

TOSINVEST ITALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.892.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour TOSINVEST ITALIA S.A.

Signature

(92758/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FPH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 156, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 80.069.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg, le 17 décembre 2002

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de M. Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

M. Le Président constate que tous les actionnaires, représentés l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ordre du jour:

Transfert du siège social au 156, route de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 156, route de Trèves, L-2630 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92764/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

GLOBALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.064.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92767/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

KENSON S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 58.662.*Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg, le 9 décembre 2002*

L'an deux mille deux, le neuf décembre, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société KENSON S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant à Thionville.

Monsieur le Président expose:

1. qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

2. qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission des administrateurs M. Daniel Pechon, Mme Colette Hartwich et Mme Michèle Cabassi.
2. Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des précédents.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs M. Daniel Pechon, Mme Colette Hartwich et Mme Michèle Cabassi, et de leur donner décharge pleine et entière pour les activités exercées durant leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs, pour la durée de six ans:

- Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant à Thionville.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92763/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

MOLITOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 76.179.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 juin 2002 à 10.00 heures

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Karim Karaman est nommée second administrateur-délégué.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 12 juin 2002 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que M. Karim Karaman a été élu aux fonctions de second Administrateur-délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

Pour MOLITOR LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92922/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

PEPITA PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.421.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92768/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

NORD SUD TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.571.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92769/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

NET DISTRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.257.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92770/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

HAMBURGER & LÜBECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 36.404.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 décembre 2002 que:
- le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est transféré à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim,

- M. Marcel Recking, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg et M. Paul Muller, comptable, demeurant à Wiltz, 60, rue de la Chapelle, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de M^e René Faltz et M. Yves Schmit démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, a été appelée commissaires aux comptes de la société en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

- Il résulte d'une décision prise par la même assemblée générale extraordinaire que Madame Carine Bittler a été nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 99, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92775/793/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

NEXCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.436.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(92772/793/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

BIPIEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.077.

Le bilan de la société au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(92773/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

BIPIEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.077.

Le bilan de la société au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(92774/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

MBH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 79.758.

EXTRAIT

Suite à une cession d'actions dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 30.500 euros, représenté par 244 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

SYMBIOSE, S.à r.l., cent quatre-vingt-trois parts sociales	183
Monsieur Eric Binger, soixante-et-une parts sociales	61
Total: deux cent quarante-quatre	244

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14 novembre 2002.

MBH, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92812/514/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

S-PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.984.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour S-PARK S.A.

Signature

(92776/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

L'IMMOBILIERE FONCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 5.636.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

(92778/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ProLogis FRANCE XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.433.

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805 USA,

duly represented by its director Mr Peter Cassells, Company Director, L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Such appearing company, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis FRANCE XXXIII, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 76.433) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 13th, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 768 of October 19th, 2000 and which the Articles of the Incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on July 27th, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 86 of January 16th, 2002,

has required the undersigned notary to state that it assumes on its own behalf all the resolutions taken by the company ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25th of September 2002, and takes, with effect as of the 25th September 2002, the following resolutions:

1.- The share capital of the Company is increased by an amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.- EUR) so as to raise it from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 37,500.-).

2.- The share capital is redesigned and the existing shares are cancelled and replaced by three hundred seventy-five (375) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

3.- Such increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder, ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, above mentioned, and proof of the payment has been given to the undersigned notary.

4.- Article 6 of the Articles of Incorporation is modified and its first sentence reads as follows:

«The Company's share capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 37,500.-) represented by three hundred seventy-five (375) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, une société constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1013 Centre Office, Wilmington, Delaware, 19805 USA, dûment représentée par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis FRANCE XXXIII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 76.433) (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 768 du 19 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné, en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 16 janvier 2002,

a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle reprend à son compte toutes les résolutions prises par la société ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 septembre 2002 et qu'elle prend les résolutions suivantes avec effet au 25 septembre 2002:

1.- Le capital social est augmenté à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-).

2.- Le capital est restructuré et les parts sociales sont annulées et remplacées par trois cent soixante-quinze (375) nouvelles parts, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3.- Cette augmentation du capital social est souscrite par l'associée unique ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, prénommée, et la preuve de la libération a été rapportée au notaire soussigné.

4.- L'article six des statuts est modifié et sa première phrase a la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 137S, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

F. Baden.

(92785/200/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

**AMENOFFICE S.A., Société Anonyme,
(anc. PHP LUX HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
B 76.100.

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PHP LUX HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.100, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709 du 29 septembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 691 du 29 août 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Laurence Rumor, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Massari, employée privée, demeurant à Ottange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de PHP LUX HOLDING S.A. en AMENOFFICE S.A. et modification sub-séquent de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi

que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

3.- Suppression à l'article 15 des statuts des mots suivants: «et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

4.- Autorisation au Conseil d'Administration d'accomplir les formalités nécessaires avec les résolutions prises ci-dessus.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en AMENOFFICE S.A.

En conséquence de cette résolution, le premier paragraphe du premier article des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}.- (premier paragraphe). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de AMENOFFICE S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer dans l'article quinze des statuts les mots «et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding».

En conséquence de cette résolution, l'article quinze des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à accomplir les formalités nécessaires relatives aux résolutions prises ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rumor, A. Renard, C. Massari, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

F. Baden.

(92788/200/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

AMENOFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

B 76.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

F. Baden.

(92789/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

AWELU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 16.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AWELU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92794/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

PRO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.203.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société PRO IMMOBILIERE S.A., réunie au siège de la société en date du 1^{er} octobre 2002, que:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer M. Bernard Coubret en tant qu'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à M. Bernard Coubret pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Freddy Ravaux, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume, en tant qu'administrateur de la société à la place de Monsieur Coubret et jusqu'à la fin de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à la société AUPING INTERNATIONAL CONSULTING S.A. et de remplacer le commissaire aux comptes par la société OSBORNES SERVICES LTD, ayant son siège à 186 Hammersmith Road London W6 7DJ United Kingdom.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92878/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 5.844.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

(92779/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 5.844.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

(92780/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 5.844.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

(92781/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

GUERDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 57.627.

Les actionnaires de GUERDON INVESTMENTS S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 25 septembre 2002 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Monsieur Andrew Norris, demeurant à Londres, Royaume-Uni, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Nicolas Vainker, demeurant à Luxembourg, et ont renommé Monsieur James Ball, demeurant à Contern, et Madame Doris Israel-Ball, demeurant à Contern, comme administrateurs de la société.

Troisième résolution

Le siège social est transféré à 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

GUERDON INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92791/763/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

GUERDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 57.627.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signatures.

(92793/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.811.

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JABELMALUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 11.811, constituée suivant acte notarié en date du 6 mars 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 2 mai 1974 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1483 du 15 octobre 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Bertrand de Decker, employé, demeurant à Grez Doiceau,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Renard, employé privé, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et Madame Corinne Bitterlich, employée privée, L2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ces jours, heure et lieu par des avis contenant l'ordre du jour et insérés dans les journaux suivants:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

- numéro 1572 du 31 octobre 2002

- numéro 1612 du 9 novembre 2002

b) au Luxemburger Wort:

- le 31 octobre 2002

- le 9 novembre 2002.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour:

1.- Proposition de réduction du capital nominal d'un montant de cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 178.000,-) pour le réduire de son montant actuel de huit cent soixante mille euros (EUR 860.000,-) à six cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 682.000,-) par annulation des actions portant les numéros 023396 à 023995 et les numéros 027881 à 034400, ainsi que la réduction du «Bénéfice Disponible» d'un montant de un million six cent dix-neuf mille huit cent vingt-quatre euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 1.619.824,95) pour le réduire de son montant actuel de cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq euros quarante-trois cents (EUR 5.397.185,43) à trois millions sept cent soixante-dix sept mille trois cent soixante euros quarante-huit cents (EUR 3.777.360,48).

Proposition de porter pendant une période de 5 ans le montant de la réduction de capital nominal et de la réduction du bénéfice disponible, soit un montant total de un million sept cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent vingt-quatre euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 1.797.824,95) dans un compte «crédoeurs divers» à tenir à la disposition des porteurs d'actions de capital des sociétés néerlandaises liquidées qui n'auraient pas procédé à l'échange de ces actions de la société JABELMALUX S.A.

2.- Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Que sur les trente-quatre mille quatre cents (34.400) actions représentant l'intégralité du capital social, vingt mille dix (20.010) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président de l'Assemblée expose ensuite que les titres au porteur des sociétés néerlandaises plus amplement reprises dans l'avis publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 229 du 12 novembre 1974 ont été échangés entre les actions de la Société.

Un certain nombre des actions de la Société ainsi échangées n'ont pas été retirées par les bénéficiaires jusqu'à ce jour.

Le Conseil d'Administration a donc convoqué la présente assemblée générale extraordinaire pour lui demander d'annuler ces actions par remboursement d'une somme de EUR 252,5035 par action.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 178.000,-) pour le ramener de son montant actuel de huit cent soixante mille euros (EUR 860.000,-) à six cent quatre-vingt-deux

mille euros (EUR 682.000,-) par l'annulation de sept mille cent vingt (7.120) actions portant les numéros 023396 à 023995 et les numéros 027881 à 034400.

L'Assemblée décide en outre de réduire le poste «bénéfice disponible» à concurrence de un million six cent dix-neuf mille huit cent vingt-quatre euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 1.619.824,95) pour le réduire de son montant actuel de cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq euros quarante-trois cents (EUR 5.397.185,43) à trois millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante euros quarante-huit cents (EUR 3.777.360,48).

Le montant de la réduction de capital ainsi que le montant de la réduction du bénéfice disponible, soit un montant total de un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-quatre euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 1.797.824,95), faisant deux cent cinquante-deux virgule cinq mille trente cinq euros (252,5035) brut par action, est tenu à la disposition des porteurs d'actions de capital des sociétés néerlandaises liquidées qui n'auraient pas procédé à l'échange de leurs actions contre des actions de la société JABELMALUX S.A. et est affecté entre-temps à un compte «crédeurs divers» pendant une période de cinq ans.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 682.000,-) représenté vingt-sept mille deux cent quatre-vingts (27.280) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Decker, A. Renard, S. Krancenblum, C. Bitterlich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

F. Baden.

(92786/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

F. Baden.

(92787/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERIOR, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de L-4280 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard Prince Henri à L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERIOR

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92814/514/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

SUD BETON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 12A, route d'Athus.
R. C. Luxembourg B 11.200.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUD BETON, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92797/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

GRAVOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 164, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.033.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAVOLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92798/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

HORSCH ENTSORGUNG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 36.426.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORSCH ENTSORGUNG, GmbH

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92799/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

CRIO LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 8, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 52.523.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRIOLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92801/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

STIRLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.559.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 28 novembre 2002 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Oriol Mestre, économiste, demeurant à La Joratienne, CH-1086 Vuchery, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Extrait sincère et conforme

Pour STIRLING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92923/768/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE RONK JOSEPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUCHERIE-CHARCUTERIE RONK JOSEPH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92802/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ANTI-KARAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 71.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANTI-KARAT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92803/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

TICON-GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TICON-GROUP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92804/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

JOS WEIRICH & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter.
R. C. Luxembourg B 4.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOS WEIRICH & CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92805/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

MAMER SEAFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.371.

Réunion du Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2002 à 17.00 heures

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 11 des statuts de la susdite Société, ainsi qu'à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Extraordinaire du 31 octobre 2002, les administrateurs se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité des voix, ont nommé M. David Frei, administrateur, demeurant à B-3001 Heverlee, Celestijnenlaan, 9/42 aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

S. Frei / M. Beckers / D. Frei

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92924/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

RS IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4353 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jean Wolter.
R. C. Luxembourg B 46.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RS IMMO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92807/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ARMSTRAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.871.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 mai 2001 à 17.00 heures

Première résolution

Les mandats des administrateurs de Monsieur Edmond Ries et Monsieur Claude Schmitz sont confirmés et renouvelés pour le terme de six ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Schuttrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange, pour le terme de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. de son poste de Commissaire de Surveillance et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée nomme, en remplacement, comme nouveau Commissaire de Surveillance AUDIEX S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, qui achèvera le mandat de son prédécesseur, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

ARMSTRAL FINANCE S.A.

Société Anonyme Holding

C. Schmitz / E. Ries

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92817/045/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.682.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société, tenu en date du 19 décembre 2002, que:

Première résolution

Les membres du conseil d'administration confirment à l'unanimité la nomination de Monsieur Vincent Le Roy comme administrateur-délégué de la société décidée par le conseil d'administration en date du 6 août 2002.

Deuxième résolution

Les membres du conseil d'administration confirment à l'unanimité la décision du conseil d'administration du 6 août 2002 de fixer les termes de l'engagement de la société. Celle-ci ne sera valablement engagée que par la réunion des signatures sur le même document de l'administrateur-délégué et celle d'un autre administrateur.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92876/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ARMSTRAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.871.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 décembre 2002 à 17.00 heures

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

ARMSTRAL FINANCE S.A.
Société Anonyme Holding
C. Schmitz / E. Ries
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92819/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ARMSTRAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.871.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

ARMSTRAL FINANCE S.A.
Société Anonyme Holding
E. Ries / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(92820/045/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

INTEGRATED COMPUTER LOGICS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5482 Wormeldange, 3, Bourgaas.
R. C. Luxembourg B 37.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTEGRATED COMPUTER LOGICS INTERNATIONAL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(92811/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FINANCE AND BUILDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour la même période.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour la société
Signature

(92952/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

POMMARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.761.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

POMMARD HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

C. Schmitz / E. Ries

Administrateur / Administrateur

(92821/045/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

POMMARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.761.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 7 mai 2002

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

POMMARD HOLDING S.A.

Société Anonyme

C. Schmitz / E. Ries

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92822/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

BLUE ISLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 78.670.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2002, vol. 325, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002.

Signature.

(92824/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

WEIGAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 67.288.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour la même période.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour la société

Signature

(92953/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ERABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange.
R. C. Luxembourg B 25.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 82, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature
la gérance

(92825/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ERABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange.
R. C. Luxembourg B 25.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 82, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signature
la gérance

(92826/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

CLIMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.225.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration.

(92827/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

B.P.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.675.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration.

(92828/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

JETCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 49.339.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 2 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 83 du 1^{er} mars 1999, modifié par-devant M^e Jean Seckler, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C n° 227 du 1^{er} avril 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JETCOM, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(92919/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

DIALNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.213.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration.

(92833/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.988.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 577, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration.

(92834/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

EUROTRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 33.539.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HICKS TRADING LIMITED, avec siège social à 5, Columbus Centre, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), représentée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 novembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme EUROTRONICS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 33.539, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 avril 1990, publié au Mémorial C, numéro 373 du 11 octobre 1990.

II) Que le capital social est fixé à huit cent vingt-cinq mille dollars US (825.000,- USD), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Que la société HICKS TRADING LIMITED, préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société EUROTRONICS S.A., préqualifiée.

IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société EUROTRONICS S.A. a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que la société HICKS TRADING LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre que la liquidation de la société EUROTRONICS S.A. est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

VI) Que les documents sociaux de la société EUROTRONICS S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 28, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

P. Frieders.

(92848/212/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 27.348.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, volume 15CS, folio 28, case 6, que suite à une cession de parts, la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts de la société à responsabilité limitée MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., avec siège social à Strassen, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 janvier 1988, publié au Mémorial C, numéro 111 du 27 avril 1988, est modifiée comme suit:

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Josy Juckem, commerçant, demeurant à Steinsel, trois cent soixante-six parts sociales	366
2) Monsieur Guy Schwartz, fondé de pouvoirs, demeurant à Huncherange, cent soixante-deux parts sociales . .	162
3) Monsieur Patrick Schlim, directeur commercial, demeurant à Neuhaeusgen, vingt-quatre parts sociales	24
4) Monsieur Romain Houtsch, employé privé, demeurant à Dudelange, quarante-huit parts sociales.	48
Total: six cents parts sociales	600

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

P. Frieders.

(92854/212/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 27.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

P. Frieders.

(92855/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

HORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

Signature.

(92866/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

HORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Signature.

(92869/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

HORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Signature.

(92871/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

LUXCORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 53.256.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 326, fol. 18, case 2/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signatures

Gérants

(92857/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

SEBACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.
R. C. Luxembourg B 64.181.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 326, fol. 19, case 2/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Signatures

Gérants

(92860/000/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

ALLACT, Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 7, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2002, vol. 574, fol. 7, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} novembre 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(92861/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

OPNS, OPTICAL PRODUCTS, NETWORKS & SOFTWARE, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

STATUTS

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Boitel, ingénieur civil, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 15, avenue de la Brise, (Belgique).

2.- Madame Ann Buysens, administration manager, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 15, avenue de la Brise, (Belgique),

ici représentée par Monsieur Marc Boitel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de OPTICAL PRODUCTS, NETWORKS & SOFTWARE, en abrégé OPNS.

Art. 2. Le siège social est établi à Windhof.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, le courtage, la représentation, l'entretien et la réparation, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous appareils informatiques, bureautiques et leurs accessoires, fournitures, dérivés et connexes;

- la conception et la commercialisation de logiciels standards et spécifiques.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut aussi s'intéresser par voie d'apports, de fusion, de souscription ou autrement à toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe au sien ou de nature à favoriser l'objet social.

Elle peut, en conséquence, au Luxembourg et à l'étranger, acquérir, posséder et aliéner tous biens meubles et immeubles quelconques, les gérer et les exploiter; faire tous les placements, prêts et emprunts; émettre des obligations avec ou sans garantie et faire toutes opérations mobilières, industrielles, commerciales, financières ou autres qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, en faciliter l'extension et le développement, ou que l'assemblée générale estimerait utiles ou convenables.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Marc Boitel, ingénieur civil, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 15, avenue de la Brise, (Belgique), neuf cents actions	900
2.- Madame Ann Buysens, administration manager, demeurant à B-1420 Braire-l'Alleud, 15, avenue de la Brise, (Belgique), cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Marc Boitel, ingénieur civil, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 15, avenue de la Brise, (Belgique).
 - b) Monsieur Hervé Boitel, retraité, demeurant à B-1495 Villers-la-Ville, 5, Sentier du Château, (Belgique).
 - c) Madame Ann Buysens, administration manager, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 15, avenue de la Brise, (Belgique).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Madame Marie-Claire Robert, retraitée, demeurant à B-1495 Villers-la-Ville, 5, Sentier du Château, (Belgique).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 5.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Marc Boitel, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Boitel, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2002, vol. 520, fol. 99, case 4. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2002.

J. Seckler.

(92829/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.